

LA JUSSIE

ATTENTION !
PLANTE ENVAHISSANTE



Groupement de la Région Centre des Fédérations pour la
Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques



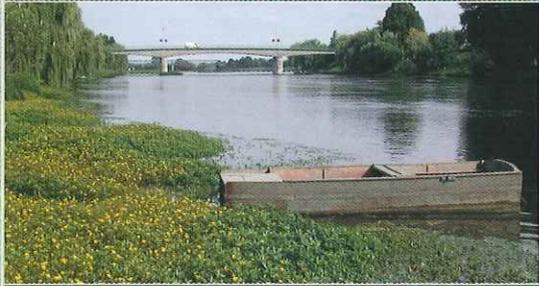
JUSSIE, QUI ES TU ?

Originare d'Amérique du Sud, introduite en France au 19^{ème} siècle à des fins ornementales, la Jussie présente un comportement envahissant à l'échelle de nombreuses régions françaises.

Il existe deux espèces envahissantes: Jussie peploïde (*Ludwigia peploides*) et Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia uruguayensis*).

→ Description :

- Plante aquatique enracinée aux feuilles alternes et aux fleurs jaunes de 2 à 5 cm de diamètre se développant à l'aisselle des feuilles. Floraison de juin à septembre. Plante polymorphe (pouvant développer plusieurs formes).



- Cette plante affectionne les eaux stagnantes à peu courantes (étangs, marais, cours d'eau, zones humides, canaux d'irrigation...), les secteurs bien éclairés favorisent sa croissance et son épanouissement.

La Jussie peut se développer jusqu'à 3 m de profondeur et se dresser jusqu'à 80 cm au dessus de l'eau.

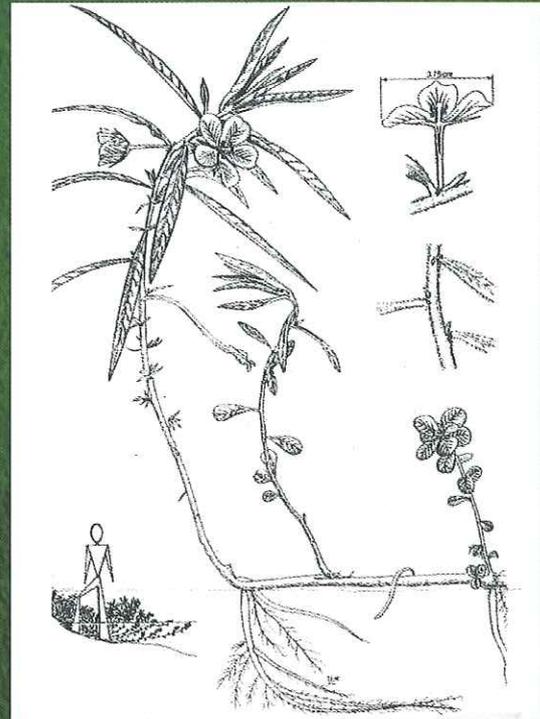
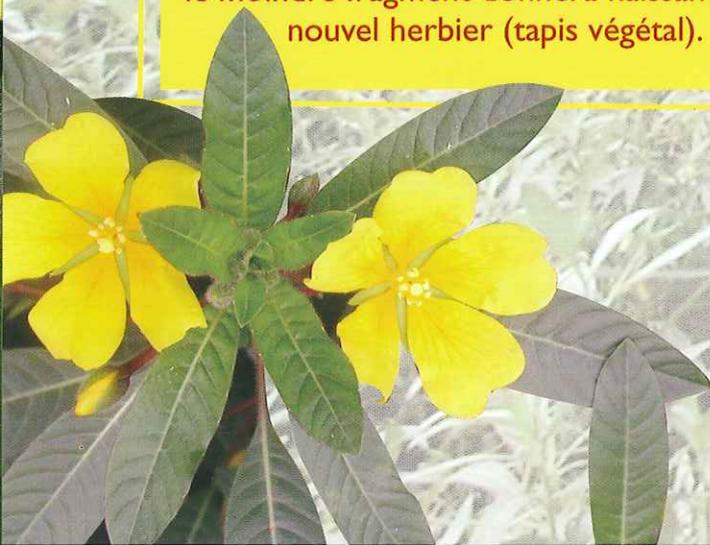


Schéma de l'appareil végétatif de *Ludwigia uruguayensis* (Source : Université de Floride)

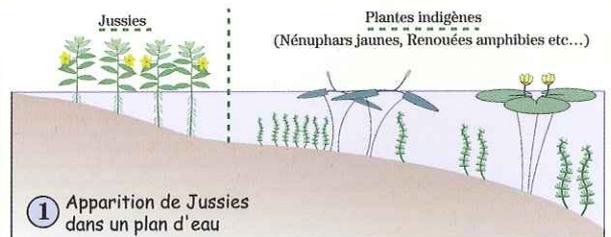
UNE PLANTE ENVAHISSANTE !

PETITE TIGE DEVIENDRA GRANDE !

La reproduction par bouturage est son principal mécanisme de propagation ; le moindre fragment donnera naissance à un nouvel herbier (tapis végétal).



Evolution d'un plan d'eau envahi par la Jussie





SOYEZ VIGILANT,

toute manipulation de cette plante constitue un réel danger pour nos milieux aquatiques et zones humides.

DE GRAVES CONSÉQUENCES ÉCOLOGIQUES ET ÉCONOMIQUES

Elle peut nuire à la biologie de certains poissons les privant entre autre de nourriture et de support de ponte.

Elle accélère le processus de comblement du milieu par accumulation de matières organiques et piégeage des matières en suspension.

La Jussie, après une phase d'installation, se développe en herbiers très denses occasionnant un **impact majeur sur le milieu**, les espèces végétales et animales ainsi que sur les **activités**.

Elle perturbe d'autres espèces animales telles que le gibier d'eau, le privant d'un espace de repos, de nidification...

Elle altère la qualité de l'eau

Par sa rapide implantation, elle supprime les autres espèces végétales aquatiques et semi-aquatiques les faisant disparaître en quelques mois!

Elle rend certaines activités difficiles voire impossibles à exercer :

- pêche (de loisir ou professionnelle),
- activités nautiques,
- chasse au gibier d'eau...



PRUDENCE!

Propriétaires d'étangs et gestionnaires

Évitez toute propagation des plantes lors de la vidange qui induirait une colonisation rapide du milieu aquatique aval (cours d'eau ou autres plans d'eau). Posez des filtres ou des filets à la bonde.

Procédez à un nettoyage minutieux de votre matériel (époussettes, filets, bottes...).

Aquariophiles

Mettez plantes et déchets, lors du nettoyage de votre aquarium, dans un sachet hermétique avant de les jeter dans une poubelle.

Pêcheurs, Promeneurs

Proscrivez cueillette, transplantation et fauche, toute manipulation de cette plante contribue à sa propagation.



LES MOYENS DE LUTTE

Si aucune solution proposée ne se veut radicale à l'heure actuelle, il est de notre devoir d'agir afin de contenir l'expansion de cette « belle » mais ô combien envahissante Jussie!

Arrachage mécanique:

Utilisé pour réouverture de milieux très envahis, l'effet est immédiat mais nécessite une finition manuelle et des opérations d'entretien pour limiter la réinstallation de la Jussie.

Opération à réaliser sous contrôle technique avec des précautions afin d'éviter toute dissémination par bouturage (pose de filtres, de filets...).

Arrachage manuel:

Opération efficace, intéressante pour de petites surfaces ou sur des secteurs écologiquement sensibles. L'intervention doit se faire dès l'apparition des premiers plants.

Tout fragment de plante doit être impérativement évacué hors du site.

Cette technique peut être utilisée également en entretien après travaux mécaniques.

Phytocides:

Ces substances, même homologuées peuvent engendrer un fort impact sur le milieu aquatique. Leur utilisation ne peut être conseillée.

ATTENTION: L'élimination des déchets verts doit faire l'objet d'une attention particulière (valorisation agricole, enfouissement, brûlage,...).



A proscrire:

Les techniques qui fragmentent la plante et participent ainsi à sa propagation (ex: faucardage).



Un bon conseil:

Agir vite, le plus tôt possible, dès l'apparition des premiers plants... attendre ???
... il sera peut être trop tard...

POUR EN SAVOIR PLUS,

Contactez la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de votre département



Fédérations de Pêche du Cher



Fédérations de Pêche d'Eure-et-Loir



Indre & Loire



Fédérations de Pêche de Loir-et-Cher



Fédérations de Pêche de Maine-et-Loire



Fédérations de Pêche de l'Indre